****

 **MINISTERE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION**

**UNITÉ DE COORDINATION DES MALADIES INFECTUEUSES ET TRANSMISSIBLE**

**UCMIT/MSPP**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

 **APPEL A MANIFESTATION D’INTERET POUR L’ENTRETIEN ET LA REPARATION DE LA FLOTTE DE VEHICULES DE l’UCMIT**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

1. **Justification**

L’Unité de Coordination des Maladies Infectieuses et Transmissibles (UCMIT), une entité du MSPP qui assure la coordination des trois programmes de lutte contre la tuberculose, le VIH et la malaria, cherche à engager les services d’un garage pour l’entretien et la réparation de sa flotte de véhicules. Le personnel des trois programmes effectue des déplacements fréquents sur le terrain dans les dix départements géographiques pour superviser et réaliser des activités dans des zones parfois difficiles d’accès. Le mauvais état des routes cause des pannes mécaniques fréquentes qui doivent être réparées dans un délai raisonnable en vue de permettre la continuité des interventions des trois programmes. L’UCMIT cherche donc à établir un contrat de services d’une durée d’un an renouvelable avec un garage expérimenté, crédible, pour assurer l’entretien et la réparation de ses véhicules

1. **Conditions minimales d’acceptation**
* Avoir un garage de réparation des véhicules dans un espace fermé, sécurisé, ayant la capacité d’accueillir plusieurs véhicules.
* Avoir un diplôme d’une école de mécanique auto reconnue
* Disposer d’une équipe de mécaniciens ayant des compétences dans divers domaines de la mécanique (panne mécanique, peinture carrosserie, dressage, électricité, climatisation, etc.)
* Avoir une certaine capacité financière pour faire l’acquisition des pièces nécessaires à la réparation des véhicules.
* Disposer d’installations et d’équipements adaptés pour évaluer et réparer les véhicules
* Disposer de documents légaux de fonctionnement : patente, matricule fiscale
* Avoir des papiers à en-tête pour émettre des factures au nom du garage
* Disposer de sceau payé pour confirmer l’exécution par l’UCMIT des factures émises
* Avoir déjà offert des services similaires à d’autres institutions
* Jouir d’une bonne réputation auprès de particuliers et d’institutions ayant déjà bénéficié des services du garage.
* N’avoir jamais été impliqué ou dénoncé dans des crimes, des actes de vol de véhicule, de démolition suspecte ou de corruption.
1. **Responsabilités du garage**
* Utiliser les formes avec en tête du garage pour confirmer la réception des véhicules, préparer les rapports de diagnostic, et émettre les factures
* Effectuer régulièrement des services d’entretien dans les véhicules selon un calendrier de service établi conjointement avec le service de logistique
* Déléguer une équipe sur place pour dépanner, remorquer ou faire remorquer les véhicules tombés en panne en pleine rue ou en cours de route
* Effectuer le diagnostic et réparer les véhicules transportés au garage dans un délai raisonnable
* Assurer la sécurité des véhicules remis au garage pour réparation
* Remettre un rapport de diagnostic et de réparation sur les véhicules réparés
* Emettre une facture détaillée sans addition de taxes (TCA) à l’Administration de l’UCMIT après chaque réparation de véhicules
* Utiliser ses propres moyens pour faire l’acquisition des pièces nécessaires à la réparation des véhicules
* Bien superviser son équipe qui travaille sur les véhicules pour s’assurer que les travaux d’entretien ou de réparation sont réalisés de façon professionnelle.
* Réparer soi-même à ses propres frais, toute erreur survenue lors des travaux d’entretien ou de réparation entrainant une panne ou un problème mécanique d’un véhicule
* Informer le service de logistique de l’UCMIT de tout indice ou problème identifié sur les véhicules pouvant occasionner des pannes graves.
* Utiliser des pièces originales pour réparer tous les véhicules remis au garage pour réparation des véhicules et en donner la preuve. Informer le service de logistique de l’UCMIT si les pièces d’origine ne sont pas disponibles sur le marché avant d’entreprendre toute réparation.
* Effectuer une évaluation sur tout véhicule usager avant son exclusion de la flotte active de l’UCMIT ou sur tout nouveau véhicule devant être cédé à l’UCMIT par ses partenaires.
1. **Conditions de Paiement**
* Le paiement des services d’entretien ou de réparation sera effectué après la soumission par le garage d’une facture détaillant le cout par catégorie
* Les factures doivent être préparées et soumises en gourdes par le garage et le paiement se fera par chèque émis au profit du propriétaire ou du compte du garage
* Le paiement de la facture soumise par le garage à l’UCMIT se fera dans un délai ne dépassant pas une semaine.
* Si une avance a été faite au garage pour compléter les fonds nécessaires à l’achat des pièces, ce montant doit être pris en compte dans la facture soumise par le garage.
1. **Composition du dossier d’application**
* Patente du garage
* Matricule fiscale du garage
* Preuve d’existence physique du garage : document contentant l’adresse du garage, photos montrant le garage dans ses différentes composantes bien identifiées du garage dans différents angles
* Copie du diplôme de mécanicien du garagiste ou du propriétaire du garage
* Liste d’institutions (publiques ou privées) ayant déjà bénéficié du service du garage avec dates probables du service rendu et numéros de contact de ces institutions
* Grille ou formulaire de cout des services
1. **Critères d’évaluation des dossiers**

Les dossiers des fournisseurs seront évalués suivant les critères suivants

* Le niveau de correspondance ou de compliance du dossier par rapport aux éléments de la description technique
* Le montant demandé comparé à celle des autres soumissionnaires
* Autres critères importants des Termes de Référence
1. **Soumission de dossier**

Les garages intéressés par cet avis d’appel d’offre peuvent soumettre leur dossier dans une enveloppe cachetée contenant les documents listés pour la composition du dossier, dans une enveloppe avec mention ‘’ **Garage pour Entretien et Réparation des Véhicules UCMIT**’’ à la réception de l’UCMIT sis au No 17, Rue Darguin, Pétion-Ville, Haïti au plus tard le 16 mai 2022 avant 4 :00 Pm.

N.B Les dossiers retenus seront contactés pour une entrevue avec le service de la logistique et l’Administration de l’UCMIT.